



**SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS  
DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

**COMMUNIQUÉ**

*Pour diffusion immédiate*

Québec, le 28 avril 2021

Les producteurs de bois de la région de Québec, réunis virtuellement en assemblée générale annuelle du Plan conjoint, le 27 avril pour les années financières 2019 et 2020, ont voté à plus de 95 % en faveur de la négociation collective de tous les prix du bois de sciage à l'intérieur des conventions de mise en marché avec les acheteurs.

Depuis 2015, les producteurs analysent et bonifient l'implication de leur organisation dans la mise en marché du bois de sciage et ils poursuivent cette évolution aujourd'hui en se regroupant pour la négociation du prix avec les acheteurs.

L'écart de prix entre celui du producteur de bois et le bois scié a atteint des niveaux historiques sans que le prix offert au producteur soit ajusté en conséquence. Les hausses de prix sur les marchés du bois scié tardent régulièrement à s'appliquer au prix minimum offert au producteur tandis que les baisses de prix sont immédiatement transmises.

La négociation collective d'un mécanisme de prix basé sur des indices de prix de produits forestiers à l'intérieur des conventions de mise en marché avec les acheteurs devrait permettre aux producteurs de capter davantage ces hausses.

- 30 -

**Renseignements :**

**Vincent Lévesque, ing. f.**

Directeur général

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

T. 418 872-0770, poste 241 | C. 581 997-5686

[vlevesque@upa.qc.ca](mailto:vlevesque@upa.qc.ca) | [www.spfrq.qc.ca](http://www.spfrq.qc.ca)